

## LA CGT APPELLE LES SALARIE.E.S DES CABINETS D'AVOCATS A MANIFESTER LES 16 et 24 SEPTEMBRE 2019

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes appelle l'ensemble des salarié.e.s des cabinets d'avocats à manifester contre la réforme des retraites les 16 septembre à 12h dans le cadre de la profession et le 24 septembre en convergence avec l'ensemble des salarié.e.s tous secteurs confondus. Au-delà des conséquences de cette réforme sur les cabinets qui pourrait se traduire par des difficultés économiques générant des licenciements (*hausse des cotisations au titre de la profession*), les salariés eux aussi vont avoir à la subir.

En effet, elle va se concrétiser par un allongement de la durée du travail et une baisse des pensions. Ainsi :

- Une personne ayant travaillé toute sa vie, mais finissant les 8 dernières années de sa carrière en invalidité avec un salaire (*salaire médian*) de 1880€ peut partir aujourd'hui avec une pension de 1163€. Demain avec un régime à points, elle tombe à 923€, soit -243€.
- Une enseignante, professeure de collège qui a débuté à 24 ans et part à 63 ans, subit une décote de 20% et touche une pension de 1900€. Demain, elle passerait au même âge à 1622€ soit -278€.
- Une femme, 43 ans de travail dont 23 ans à temps complet, retraite à 62 ans, avec le système actuel : 801€ par mois. Montant avec un système par points : 535€ soit -221,5€/mois.
- Un employé ayant travaillé toute sa vie au SMIC, retraite avec 44 ans de travail à 60 ans pour carrière longue. Retraite de base : 788€/mois. Retraire avec le système par points : 696€ soit -92€/mois.
- Un cadre avec de multiples employeurs, avec des périodes de chômage avec le calcul sur les 25 meilleures années, passe d'un salaire moyen de 2300€ à 1471€ (*hors retraite complémentaire*). Demain, avec le régime universel, la totalité de sa pension tombe à 1348€.

Le rapport de Jean-Paul DELEVOYE, haut-commissaire à la réforme des retraites, est des plus clairs. Il s'agit d'organiser et de garantir la baisse des pensions de retraite...puisque cette réforme se fait « *à moyens constants* » et que le nombre de retraités va augmenter. Et monsieur Delevoye l'assume complètement dans les simulations, par ailleurs inexactes, qui voient toutes, sans exception, les pensions retraite baisser au fil du temps.

La simulation, pour faire passer la pilule, compare le système Macron à une retraite du système actuel calculée selon une durée de cotisation fictive, plus longue que prévue par la législation actuelle.

**Donc plutôt que de comparer la réforme Macron au système actuel (*ce qui ferait apparaître une baisse généralisée des pensions*), Delevoye compare la réforme des retraites à ...quelque chose qui n'existe pas. Comme ça on a l'impression que sa réforme est géniale...**

Et au détour d'une discrète phrase de la page cent douze, on nous annonce que pour garantir l'équilibre financier du système, le projet de réforme Macron sera « *enrichi* » avec des mesures de baisse des retraites à court terme. Les personnes prenant leur retraite avant 2025 ne seront donc pas épargnées.

C'est pourquoi, nous devons nous mobiliser pour empêcher cette réforme de voir le jour.

**La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes négocie la convention collective des cabinets d'avocats. Elle y représente la seconde force syndicale dans cette branche.**

**CONTACTS :** Noël LECHAT – 01 55 82 89 41 – fsetud@cgt.fr

**Montreuil, le 5 septembre 2019**

**Fédération des Sociétés d'Etudes**